L'EXPULSION
D'UN DÉPUTÉ ALSACIEN

L'émotion à la Chambre des députés

L'émotion causée par l'expulsion de M. l'abbé Delsor n'a pas été moins vive à la Chambre que dans le pays. L'acte inqualifiable du gouvernement était jugé avec la dernière sévérité par des députés de tous les partis, à l'exception de quelques caudataires socialistes ou radicaux, fidèles jusqu'à l'absurde, jusqu'à l'odieux.

Nous avons annoncé que le groupe nationaliste avait l'intention d'intervenir dans la discussion de l'interpellation de M. Corrard des Essarts. MM. Syveton et Archdeacon prendront la parole en son nom.

M. Grosjean, député du Doubs, a reçu des pays annexés des protestations indignées.

Vous ne sauriez croire, nous a-t-il déclaré, à quel point est désastreux l'effet moral produit dans les pays annexés par l'odieuse mesure dont est victime M. l'abbé Delsor. Le patriotisme français des Alsaciens-Lorraine avait été mis déjà à une cruelle épreuve par les discours de M. Jaurès, suivie de son élection à la vice-présidence de la Chambre. Voici que le gouvernement lui-même adresse la plus cruelle injure aux sentiments les plus chers de l'Alsace fidèle. Rien ne saurait excuser cela et le faire pardonner.

M. Grosjean se propose de déposer, aussitôt après la constitution du bureau, le projet de résolution suivant, pour lequel il demandera l'urgence, attachant à ce vote un sens de blâme pour le ministère:

La Chambre invite le gouvernement à ne nommer ou à ne maintenir dans les départements situés à la frontière que des fonctionnaires dont l'intelligence des milieux et des circonstances, le tact et le sang-froid aient été précédemment éprouvés.

L'expulsion
jugée par la presse ministérielle

M. Charles Bos, député radical socialiste, flétrit ainsi dans le *Rappel* l'acte de M. Combes:

C'est la première fois que le gouvernement français appelle *étranger, sujet allemand*, dans un écrit officiel, un Alsacien-Lorrain. Remarquez, ainsi que le *Temps* le dit justement, que le France n'a jamais voulu entretenir de conents en Alsace-Lorraine, car ces deux provinces, aux yeux de nous tous, continuent de rester terre nationale. Qu'est-ce alors que cet acte d'une brutalité révoltante à l'égard d'un Alsacien, député protestataire? Est-ce parce que cet Alsacien porte l'habit ecclésiastique? Et pourquoi, par contre, accepter que des collectivistes étrangers fassent chez nous des conférences contre nos lois, nos traditions et nos habitudes les plus chères?

Que va-t-on dire en Alsace-Lorraine? Quelles notes perfides à notre égard vont publier les journaux allemands? Quelle émotion dans tout l'Est français!

M. Dumont, député radical du Jura, a tenu dans l'*Action* un langage à peu près semblable.

M. Joseph Reinach lui-même éprouve le besoin de protester. Il va saisir le Comité de la Ligue des Droits de l'homme d'une motion dont voici l'extrait principal:

Le Comité,

Proteste contre l'expulsion de l'abbé Delsor que sa qualité d'Alsacien et de député d'Hagueneu devrait dû protéger et dont il est outré d'interdire la conférence, à supposer que, dans tous les partis, le devoir et l'intérêt bien entendu de ceux qui détiennent ou croient détenir la vérité politique ou philosophique ne soient pas d'appeler la libre discussion des idées.

M. Cornély, dans le *Siècle*, approuve sans réserves:

Le seul malheur, dit-il, est que ce brave abbé n'a pas été expulsé comme Alsacien, mais comme agitateur et qu'il lui serait arrivé la même mésaventure s'il était été Suédois ou Polonais, au lieu d'être Alsacien.

M. Gérault-Richard, dans la *Petite République*, ne se tient pas de joie:

Que venait-il faire chez nous? Que pouvait-il y faire, sinon de la propagande antirépublicaine, cléricale et monarchique? Au delà de la frontière, il sert l'empereur allemand. En deçà, il eût continué à le servir par ses menées en faveur de la Congrégation, qui préfère aux lois de notre pays l'hospitalité prussienne, ou belge, ou espagnole ou anglaise.

M. Clémenceau, dans l'*Aurore*, est odieux, grossièrement, sans esprit:

Le préfet de Meurthe-et-Moselle a fort sagement invité M. Delsor à repasser la frontière. Sur quoi toute la troupe de Rome pousse des cris de fureur.

Un précédent

Ces bons socialistes ont la mémoire aussi courte que la générosité et le patriotisme. En 1896, deux députés au Reichstag, non pas Alsaciens d'origine, mais Allemands, MM. Bueb et Bebel, voulurent tenir une réunion politique à Wissembach, terre française, puisque le gouvernement d'Alsace leur avait interdit cette réunion sur territoire alsacien. MM. Bueb et Bebel furent expulsés.

M. Guesde interpella. Il eut des mots tragiques: « Vous avez fait pleurer les femmes d'Alsace, Monsieur Barthou! »

M. Gérault-Richard s'écrie: « Il n'y a plus que les socialistes qui soient patriotes! »

M. Jaurès, qui n'était pas encore l'adversaire de M. Guesde, ponctuait le discours de son collègue d'applaudissements et d'interruptions approbatives.

Il ne s'agissait pas alors d'un prêtre, député alsacien et indépendant, venant à Lunéville parler à des Alsaciens sur l'invitation d'un député français. Il s'agissait de deux socialistes allemands essayant de tenir sur territoire français une réunion politique interdite en Alsace-Lorraine. Les socialistes français s'indignaient alors. Ils approuvent aujourd'hui.

La Chambre termine l'interpellation par l'ordre du jour pur et simple qu'acceptait le gouvernement. Irréductibles, les socialistes, parmi lesquels nous relevons les noms de MM. Deville, Gérault-Richard, Hubbard, Jaurès, Pelletan, votèrent contre.

M. Pelletan fait partie du gouvernement qui a expulsé l'abbé Delsor; les autres approuvent avec enthousiasme.

Les Alsaciens de Paris

Le Petit Parisien a voulu connaître l'opinion de l'Association générale d'Alsace-Lorraine, Société très ministérielle, dont le siège est rue de Châteaudun. Voici les déclarations qu'il a reçues:

— Nous connaissons parfaitement M. Delsor. Aucun de nous ne se permet d'apprécier la mesure prise à son égard. Peut-être était-on au courant de ses intentions, alors que nous-mêmes ne savons encore si l'abbé voulait parler religion ou politique.

Mais ce dont nous sommes certains, c'est de son patriotisme et de son caractère. Jamais les votes de M. Delsor n'ont varié. Il a toujours poussé le cri de protestation et de justice, il a constamment exprimé les sentiments de ses électeurs.

Nous ne voulons nous élever pour le moment que contre la forme inqualifiable donnée par le préfet de Meurthe-et-Moselle à son arrêté d'expulsion. Il a appelé M. Delsor sujet allemand..... C'était lui faire injure inutile et grossière.

M. le préfet de Meurthe-et-Moselle a beaucoup d'Alsaciens-Lorrains parmi ses administrés. Il a dû en être étonné douloureusement en démontrant que « la protestation », cette seule manifestation qui nous soit permise, ne comptait qu'en Allemagne et pas du tout en France.....

Le même journal ajoute:

Dans la soirée d'hier, plusieurs Alsaciens-Lorrains habitant Paris et les environs sont venus nous informer d'une résolution prise par un groupe de leurs compatriotes.

Il s'agit de faire parvenir à M. Delsor une adresse dont le texte est arrêté et à laquelle seront jointes des listes de signatures.

L'impression en Allemagne

La presse allemande commente vivement elle aussi l'incident de Lunéville qu'elle qualifie de « sehr pikant ».

De la *Germania*: « L'expulsion Delsor est un coup de poing en pleine figure donné par le gouvernement français à l'Alsace-Lorraine. » Du *Berliner Tageblatt*: « C'est une maladresse dont il faudra profiter. » De la *Vossische Zeitung*: « L'aventure en Lorraine de cet ami de la France (Delsor) nous paraît pleine de sel. » De la *Deutsche Zeitung*: « Voilà un acte du gouvernement français qui nous remplit d'allégresse. Pourquoi la *Germania* le traite-t-elle d'abominable? Il va ramener à l'Allemagne bon nombre d'Alsaciens. » « Jamais, écrit la pangermaniste *Deutsche Zeitung*, un acte du gouvernement française ne nous a fait tant de plaisir. »

Etes-vous contents, Messieurs Cornély, Clémenceau et Gérault-Richard, vaillants champions de M. Combes?

LE GENERAL CORNULIER-LUCINIÈRE
ACQUITTÉ

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Conseil d'enquête s'est réuni hier lundi au ministère de la Guerre, à 2 heures.

Les généraux de Négrier, Metzinger, Ferny, Grisot et Lannes, membres du Conseil, portaient la petite tenue de jour.

Le général de Négrier, président, donna la parole au rapporteur, le général Metzinger. Celui-ci lit son très bref rapport, s'abstenant, suivant les prescriptions de la loi, de donner son opinion.

Puis le débat s'engagea immédiatement sur le point de savoir si le général de Cornulier-Lucinière avait réellement commis une faute contre la discipline en écrivant la lettre incriminée, alors qu'il appartenait déjà au cadre de réserve et, par suite, devenait à la fois électeur et éligible lui-même au même titre que n'importe quel citoyen français.

Le Conseil, sur la question posée par le ministre de la Guerre: « *M. le général de Cornulier-Lucinière est-il dans le cas d'être mis à la retraite d'office pour faute contre la discipline?* » a répondu non à l'unanimité.

La réunion avait duré trois quarts d'heure. L'avis a été aussitôt transmis au général André.

La *Lanterne* professe cette opinion:

Cinq généraux, réunis en aréopage, viennent de rendre un arrêt qui n'est rien moins qu'un camouflet au ministre de la Guerre.

Peut-être, mais l'arrêt des cinq généraux est en même temps un hommage de respect à la loi.

ÉCHOS POLITIQUES

Élection au Conseil d'arrondissement

Dans le canton Ouest de Vitré (Ille-et-Vilaine), M. de Villanfray, candidat catholique, a été élu conseiller d'arrondissement par 1 963 voix sur 2 169 votants.

LE BANQUET DE CLERMONT-FERRAND
DEVANT LE TRIBUNAL

Un banquet qui n'est pas encore digéré, c'est le grand banquet démocratique du 11 octobre, présidé par M. Combes!

Ce n'est certes pas l'éloquence du président du Conseil qui a provoqué l'indigestion des « blocards » auvergnats. Ils avaient autre chose à faire que d'écouter la bonne parole ministérielle. Ventre creux n'a pas d'oreilles. Et les blocards du cru pensaient plutôt aux gigots absents, au vin qui avait fait grève, qu'à applaudir M. Combes flétrissant le réaction cléricale.

Si, en effet, la table ministérielle avait été abondamment servie, les convives des autres tables n'avaient rien à se mettre sous la dent.

Ils allèrent porter la plainte suivante au président de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen:

Nous, soussignés, citoyens et membres du Comité démocratique, protestons de la manière la plus énergique contre le maître d'hôtel qui avait l'entreprise du banquet des Grevanches. Aucun de nous n'a été servi, à part le pain et le vin qui se trouvaient sur nos tables avant notre arrivée. Aucun plat n'a été apporté par les gens chargés du service. Nous avons dû, après une longue attente, *repartir comme nous étions venus, sans avoir goûté quoi que ce soit du menu annoncé.*

Nous espérons que vous ne laisserez pas imposer (sic) un tel individu qui s'est joué de vous tous et que vous en déférerez aux tribunaux compétents pour lui infliger le *châtiment qu'il mérite.*

En fait de châtiment M. Marron, un marchand de vins, président du Comité d'organisation du banquet, estima que le meilleur à infliger à l'entrepreneur du banquet, M. Bastide, était de ne pas le payer. M. Bastide répondit à ce refus par une assignation réclamant une somme de 12 000 francs pour le banquet, diminuée de 2 900 francs d'escompte reçu.

L'affaire est venue hier devant le tribunal civil de Clermont.

Me Vignencourt, l'avocat du restaurateur, a essayé de justifier son client par une très spirituelle plaidoirie.

« Le menu était suffisant, a-t-il dit. Chaque convive avait au moins 300 grammes d'aliments, le pain, le vin et le dessert non compris.

« Mais voilà, rien ne nous creuse davantage l'estomac comme quelques cris de: « Vive Combes! » de: « A bas la calotte! » Or, les convives arrivèrent à la salle du banquet (l'arsenal des Gravanches) par trois trains différents, se succédant à un intervalle d'un quart d'heure.

« Les malfaisants du premier train avaient soif et faim. Ils se mirent à table sans attendre leurs compagnons du « bloc ». Tout ce qui était servi disparut. Puis comme les ministres se faisaient attendre, on passa aux cuisines. On se jeta sur les gigots. Ce fut le lutte à la « boustifaille »; ceux qui ne purent s'emparer de la moindre côtelette se vengèrent en brisant les assiettes.

« Est-ce qu'on peut imputer à M. Bastide la responsabilité de ce désordre? Pas le moins du monde, car ce n'était pas à lui qu'incombait la police de la salle. »

Passant à un autre ordre d'idées, M. Vignancour s'est demandé s'il est bien exact que le Comité n'a pas délivré plus de 3 900 cartes du banquet, et il a donné lecture d'une attestation d'un convive qui affirme que la carte achetée par lui, le 11 octobre au matin, portait le numéro 4 035.

Me Giscard, avocat des affamés, a protesté contre les attaques envers ses clients. « Les convives du 11 octobre, s'est-il écrié, étaient de parfaits hommes du monde. » Il s'est indigné, également, en pensant qu'on ait pu faire grief aux organisateurs du banquet d'avoir distribué plus de cartes qu'il n'avaient commandé de repas.

Il s'est plaint aussi de l'insuffisance des services.

Me Giscard a oublié de dire au tribunal qu'on avait songé à coiffer d'un bonnet phrygien les cigarières de Riom et à les faire circuler entre les tables.

Les cigarières se méfièrent de la chaleur communicative, épilogue de tous les banquets du « bloc ». Elles refusèrent.

A huitaine pour jugement.

SÉNAT

SÉANCE DU MARDI 12 JANVIER

M. Wallon ouvre la séance. Les six plus jeunes sénateurs l'assistent: MM. Gérard, Sauvan, Poincaré, Potié, Fagot et Béraud.

M. Wallon prononce l'allocution suivante:

Les temps sont troublés et l'avenir inquiétant.

M. WALLON, *sénateur inamovible*

Au Jour de l'An, en recevant le corps diplomatique, M. le président de la République s'est félicité de la paix assurée par l'accord des grandes puissances dans le monde. Toutefois, il y a encore l'ordre à rétablir dans les provinces européennes de la Turquie; il y a dans l'Extrême-Orient des rivalités qui peuvent donner lieu aux plus graves complications.

D'autre part, au cours des dernières années, M. le président de la République, à l'occasion des réceptions officielles en divers lieux, a exprimé le vœu qu'une paix non moins désirable, la pacification des esprits et des cœurs, réunit tous les Français. Ce vœu, malheureusement, a été bien peu exaucé. Car ce n'est pas le paix, c'est le guerre; le guerre la plus déplorable, la guerre religieuse, qui règne en ce moment dans le pays, et c'est le gouvernement qui en a donné le signal. « Le catholicisme violé l'ennemi! » (Très bien.)

La loi des suspects est redevenue loi existante, la masse des citoyens français est tenue pour des rebelles. (Très bien!)

Un gouvernement qui se dit « gouvernement de défense républicaine » mettant plus des trois quarts de la nation en dehors de la loi (Très bien!), ce n'est pas à cette place, mais à la tribune, dans un débat contradictoire, qu'un pareil sujet peut être traité.

L'honorable doyen montre ensuite que le Chambre des députés viole trop souvent la loi constitutionnelle, en lui enlevant, chaque année, hors du budget, les moyens de contrôler les finances.

Après le discours de M. Wallon, la séance est levée et renvoyée à jeudi pour l'élection du bureau.

Chambre des députés

SÉANCE DU MARDI 12 JANVIER

Jusqu'à l'heure de la séance, les couloirs du Palais-Bourbon ne présentent aucune animation: quelques groupes peu nombreux de journalistes et de députés discutent seule, sans acrimonie, des résultats de l'élection présidentielle.

A 2 heures, M. Rauline, doyen d'âge de la Chambre, toujours son jeune sourire aux lèvres, et d'un pas alerte, traverse la salle des Pas-Perdus entre deux rangs de soldats du 28e de ligne, dont une compagnie fait aujourd'hui les honneurs.

M. RAULINE
député de la Manche

En un clin d'œil, la salle des séances se remplit: à son banc, M. Ribot est très entouré et félicité.

Aux côtés du président d'âge prenant place, en qualité de secrétaires, les plus jeunes membres de l'assemblée, MM. Sarrant, Pierre Dupuy, Arnal, Datreil, François Carnot, Buyat.

M. Rauline, après avoir déclaré ouverte, aux termes de la Constitution, la session ordinaire de 1904, prononce la spirituelle allocution suivante, à maintes reprises couverte d'applaudissements.

Discours du président d'âge

Mes chers collègues,

Je ne voudrais pas prendre place à ce fauteuil sans saluer tout d'abord en votre nom notre vénéré doyen, M. le Dr Tarigny, que son état de santé tient éloigné de nous.

J'ai déjà plusieurs fois éprouvé combien ma fonction de président d'âge m'était rendue agréable et facile par l'universelle bienveillance de la Chambre (Vifs appl. sur tous les bancs); et je conserve comme le meilleure fortune de ma vieillesse le souvenir ému et reconnaissant de ces témoignages de sympathie; mais, je ne me dissimule pas les difficultés de ma tâche. En effet, il ne me serait pas permis d'ouvrir notre session sans vous adresser quelques mots; je tiens à le faire en ami et cependant je ne voudrais rien dire qui fût contraire à ma conscience. (Très bien! très bien!)

Au cours de ma longue carrière parlementaire, j'ai connu un certain nombre de mes prédécesseurs pour qui l'allocution traditionnelle était une fête de famille. Ils appartenaient, il est vrai, à la majorité (Bravo! bravo!) et s'avaient qu'à s'écouter eux-mêmes pour être certains de répondre aux sentiments et aux vœux de l'Assemblée.

La tâche est moins facile pour moi; car j'ai tout ensemble le disgrâce et l'honneur d'appartenir à la minorité (Appl. au centre et à droite); et, si je m'inspirais des idées, des principes, des croyances, des habitudes même qui gouvernent avec une égale rigueur ma conscience et ma raison, je risquerais de répondre à votre sympathie par des paroles qui vous paraîtraient sans doute inopportunes.

Je aurai garde de le faire; je n'ai ni l'autorité d'un président élu, ni la liberté d'un juge. La mission essentiellement éphémère dont je suis investi ne m'autorise pas à vous faire des remontrances; je serais bien plus heureux si je pouvais ne vous offrir que des éloges. (Appl. et rires.)

Je vous les adresserais de bien grand cœur si la République commençait enfin à réaliser ce régime de justice, de liberté, de paix et d'harmonie, qui est sa doctrine et son idéal, s'il n'est tout à fait son histoire. (Très bien!)

Lorsque je siège à mon banc, j'écoute avec déférence ceux de mes collègues qui parlent en son nom. J'entends bien qu'ils nous annoncent que la France sera le plus libre et le plus uni des peuples, lorsqu'elle sera conforme à leurs idées; mais, pour le transformer ainsi, je constate qu'ils infligent à une fraction considérable de la famille française un noviciat pénible. (Appl. répétés au centre et à droite.) puisqu'il rencontre tant de résistances et provoque de si respectables tristesses.

Il ne me paraît pas qu'une telle méthode soit favorable au bien-être d'une nation. L'évolution est la loi naturelle des sociétés, je n'y contredis pas; je voudrais toutefois qu'elle s'accomplît spontanément, sans impatience et sans contrainte. (Très bien! très bien! bravo!)

Je vous prie, mes chers collègues, de ne voir dans mes paroles que la signification que j'entends leur donner, c'est-à-dire un appel à la paix des consciences, à l'union des cœurs; car je crois fermement qu'il n'y a ni famille, ni société, ni patrie, en dehors de cette communion de sentiments (Appl.): c'est le vœu que je renouvelle aujourd'hui, parce qu'il est le seul qui convienne à mon âge et à ma fonction. (Nouveaux appl.)

Les vieillards se répètent volontiers; si ce vœu vous paraît important, vous le pardonnerez à votre doyen. Je suis de ceux qui n'ont plus l'espoir d'une longue existence, et qui n'en sont que plus fondés à souhaiter de vivre leurs derniers jours dans une France pacifiée et réconciliée. (Très vifs et longs appl.; réclamations à droite.)

—o—

M. Rauline donne ensuite lecture d'une lettre de M. Bourgeois, déclarant que les douloureuses épreuves qui, en ces derniers temps, l'ont atteint dans sa famille, l'empêchent de poser sa candidature à la présidence de la Chambre, et remerciant tous ses collègues des témoignages de sympathie qu'ils lui ont donnés en ces circonstances. (Appl.)

Il est ensuite procédé au tirage au sort des bureaux, qui seront chargés de dépouiller le scrutin.

Puis commence le vote pour l'élection du président définitif.

La scrutin est fermé sensiblement à 4 heures.

M. HENRI BRISSON
député des Bouches-du-Rhône
Elu président de la Chambre

Le dépouillement dure près d'une demi-heure. Enfin, le président proclame le résultat.

Il y a au 536 votants, et 28 bulletins blancs ou nuls: la majorité absolue est donc de 255.

Ont obtenu: M. Brisson, 257 voix; M. Bertrand, 219; divers, 32.

Ce maigre, très maigre succès, laisse la majorité quelque peu hésitante, et c'est presque timidement qu'elle hasarde des applaudissements d'ailleurs peu fournis.

— Il n'y a pas de quoi applaudir, déclare M. Ferrette, en milieu des rires.

La séance se poursuit par les scrutins pour l'élection des vice-présidents et secrétaires.

MM. Etienne, 405 voix, élu; Lockroy, 269, élu; Gerville-Réache, 255, élu; Guillain, 254, élu.

Ont obtenu ensuite:

MM. Jaurès, 199 voix; Dubief, 289.

La proclamation de ce scrutin irrite les socialistes.

La résultat n'aurait pas été celui-là, clame le citoyen Devèze, si on avait voté au scrutin public.

La Congrégation va illuminer, déclare un autre socialiste, au milieu des rires de centre et de la droite.

Pendant qu'on dépouille le scrutin pour l'élection des secrétaires, on procède au vote pour l'élection des questeurs.

COMMENT ON ADMINISTRE

Tous les préfets de M. Combes n'ont pas un député d'Alsace-Lorrains à expulser; ils se dédommagent de leur mieux d'une autre façon.

Voici comment s'y prend celui du Puy-de-Dôme:

La commune de Saint-Hilaire-le-Croix possède une église, remarquable spécimen de l'architecture du xiie siècle et classée parmi les monuments historiques. Cette église menace ruine, et la réparation en est urgente.

La conseiller général du canton, M. de Chabrol, ancien député, a réussi à faire attribuer à la commune un secours de 5000 francs des ministères des Beaux-Arts et des Cultes; de son côté, la commune, après avoir vainement sollicité un secours de la Commission départementale, a vaillamment pris pour elle toute la charge: elle a ouvert une souscription et a décidé, il y a de cela quinze mois, de contracter un emprunt en s'imposant pendant vingt années de trois centimes pour l'amortir.

Mais il n'entrait pas dans les vues d'un certain nombre de politiciens que les réparations de l'église pussent être faites par une municipalité qui a su conserver, à leur égard, son indépendance; ces politiciens annoncèrent donc, dans tout le pays, que les réparations ne se feraient pas, que le clocher ne serait pas consolidé, *que les cloches ne sonneraient pas* avant les élections municipales de mai 1904; tant pis s'il survient un incendie! Cela apprendra aux électeurs à ne plus s'adresser aux réactionnaires.

Et, malgré toutes les tentatives des intéressés, des souscripteurs, malgré les demandes même réitérées des ministères des Beaux-Arts et des Cultes pour obtenir la réalisation de l'emprunt, le préfet répond sans cesse que le dossier est dans son cabinet pour supplément d'informations. Pendant ce temps, les détériorations de l'édifice s'aggravent, le crédit ouvert à la commune par l'Etat menace d'être périmé, et le département court risque de voir mettre à sa charge des réparations de plus en plus considérables.

Mais il y a plus et mieux, et c'est M. de Chabrol qui l'écrit en ces termes au préfet:

En même temps que vous empêchiez jusqu'à aujourd'hui la réalisation de l'emprunt voté par la commune en septembre 1902, vous faisiez mettre en recouvrement à partir du 1er janvier 1903, les trois centimes additionnels votés pour amortir cet emprunt que vous n'avez pas laissé réaliser!

Vraiment, le mot d'énormité administrative est-il trop fort, appliqué à pareil cas? Et si le Code pénal punit sévèrement le tuteur indélicat qui, après avoir empêché son pupille d'emprunter une certaine somme, exigerait de ce pupille les intérêts et l'amortissement de cette somme, on se demande ce que mérite l'agent gouvernemental coupable du même fait légalement aggravé.

TROUBLES D'HENNEBONT

De notre correspondant d'Hennebont:

Les trois inculpés lors des troubles du 20 décembre dernier, Le Louch, Tostenn et La Bourbie, ont été relaxés dans la journée d'hier. Le premier seul comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Lorient à l'audience de mercredi, les deux autres ayant bénéficié d'une ordonnance de non lieu.

Cette mise en liberté de ces révolutionnaires a stupéfié tout le monde ici. — On s'attendait à voir les exploits et horribles attentats du 20 sévèrement réprimés et les malfaiteurs punis, plusieurs témoins ayant affirmé avoir reconnu les trois inculpés.

La grève Déblicki reste toujours dans la même situation. Les ouvriers sont actuellement calmes, et plusieurs d'entre eux, voyant le détermination de leur patron est résolu d'aller chercher embauche ailleurs.

Une lettre de l'amiral de Cuverville

Crac'hbleiz (Côtes-du-Nord), 6 janvier 1904.

Mon cher directeur,

L'acte d'hommage que vous avez bien voulu reproduire dans les colonnes de la *Croix* a trouvé un accueil favorable. Des milliers d'exemplaires répandus dans tout le pays ont amené de nombreux électeurs catholiques à renouveler, devant le Sainte Eucharistie, l'engagement d'user de leurs droits de citoyens et de pères de famille pour rétablir le règne du Christ dans nos lois, dans nos mœurs, dans notre vie nationale.

Se référant aux vœux adoptés lors du *Congrès Marial* de Lyon (6-8 septembre 1901), un vénérable religieux nous demande de compléter notre *acte d'hommage* en le faisant suivre de la déclaration suivante:

Je confie cette résolution au Cœur Immaculé de Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes, Reine de l'univers et spécialement Reine de la France.

Cœur sacré de Jésus, régnez sur la France! — Cœur Immaculé de Marie, régnez, vous aussi, sur la France!

Nous nous associons de tout cœur à cette proposition; elle vient à son heure, alors que nous célébrons, en cette année 1904, le cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception. Le plus sûr moyen de réaliser l'objectif que nous poursuivons n'est-il pas de le placer sous l'égide de Celle à laquelle le Cœur du Christ ne peut rien refuser?

Veuillez agréer, mon cher directeur, la nouvelle expression de mes plus affectueux et dévoués sentiments.

Vice-amiral de CUVERVILLE,
sénateur.

Nos amis défunts

Le R. P. Gigand de Le Plegne, des Oblats de Marie-Immaculée, qui fut pendant bien des années supérieur de Notre-Dame de la Garde, à Marseille. Ce vénérable religieux est mort, il y a quelques jours, en Italie où il s'était réfugié après l'expulsion. — M. l'abbé Langlois, curé de Juaye-Mondaye, doyen des chanoines honoraires de Bayeux, à 80 ans. — Mlle de Melquel, en religion Sœur Maria de l'Incarnation, des Carmélites de Metz, à 97 ans. — M. le Dr Clément Blanckaert, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, à Dunkerque, le 9 janvier, à 68 ans. — M. Alexandre Henry, ancien instituteur, père de M. le curé de Megny (Yonne), en presbytère de cette paroisse, à 78 ans. — Mme Corlay, à Uzel (Côtes-du-Nord), à 52 ans. — M. Debanne, à Lyon, le 10 janvier, à 79 ans. Il fut avocat général à Grenoble, puis à Lyon, et donna sa démission en 1880 à l'époque des décrets. Depuis, il occupait au barreau de Lyon une place éminente. Il a été pendant longtemps président des Cercles catholiques de Lyon et membre du Conseil central de la Propagation de la Foi. — A Saint-Brieuc, Mme Vve Jules Gealin de Bourgogne, 85 ans, mère du général.

SOUS CÉUX DE MARIE, SOYEZ NOS SALUTS
(200 jours d'indulgences)

QUESTIONS D'APOSTOLAT

D'un Grand Séminaire, on nous écrit:

Nous avons, entre élèves du dernier cours de théologie, formé un cercle d'études, où nous discutons de toutes questions d'apostolat et notamment de l'apostolat de la bonne presse.

Nous avons voulu commencer par nous abonner au *Pèlerin*.

Deux jeunes prêtres de nos amis nous ont promis de tenter son implantation en leur paroisse. Ils vont demander 300 exemplaires. Ceci est un essai. Si le succès couronne ces efforts, nous eurons des arguments efficaces pour engager la partie ailleurs.

GRACIEUSE RECEPTION

On nous écrit de la Loire-Inférieure:

J'ai reçu le mandrin intermédiaire de 0m,090 qui s'adapte parfaitement à mon « Idéal-Phonographe » et j'ai fait fonctionner *toute la journée* vos nouveaux cylindres qui sont revissants à tous égards. Sonorité, pureté, vous leur avez tout donné: aussi un grand succès me paraît devoir leur être réservé.

Tout le répertoire Charlux a été applaudi et redemandé sans cesse. Je signale aussi *Le Cor*, d'Auvergne; *L'Ave Maria* avec hautbois, de Mme Mathieu; *Soldats français*, de Meulet; *Le Rémouleur*, de Rousseau; *Le Chabrillant*, quatuor de trompes de chasse; *Dans les bois*, duo de flûte et clarinette; *Le Colibri*, solo de flûte. Bref, ces cylindres intermédiaires m'ont donné pleine satisfaction et je vous en demanderai 25 la semaine prochaine.

Dr Masson, à N.

Demander la dernière édition du catalogue des phonographes qui vient de paraître pour 1904.

Recommandés

Les cylindres intermédiaires de 0m,090, nouvelle série artistique à 2 fr. 50 pièce, 27 francs la douzaine, 50 francs les 25 et 180 francs le cent.

Envoi à condition d'un cylindre spécimen

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris, VIIe

Informations du soir

ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, 12 janvier, 3 h. 10 soir.

Ce matin, la Congrégation des Rites a tenu la réunion préparatoire touchant l'examen de l'héroïcité des vertus de la vénérable Mère Barat.

Le Saint-Père a reçu le P. Cazenave, postulateur de la cause du curé d'Ars; la Congrégation générale pour l'examen des miracles du vénérable Vianney aura lieu le 26.

Ernest.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de Loubet.

MM. Vallé et Maruéjouls n'assistaient pas à la délibération qui a été consacrée en grande partie à l'examen des diverses questions qui doivent venir en discussion devant les Chambres, au début de la session ordinaire.

Le Conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'EXPULSION DE L'ABBÉ DELSOR

La demande d'interpellation sur l'expulsion de M. l'abbé Delsor, déposée au nom du groupe nationaliste, est signée de MM. Cavaignac, Gauthier (de Clagny) et colonel Rousset.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a commencé l'examen des dispositions transitoires concernant les retraites ouvrières.

Elle a décidé que les ouvriers âgés de 65 ans au jour de la promulgation de la loi et justifiant de cinq années de nationalité française auraient droit à une retraite de 120 francs.

La Commission statuera dans une prochaine séance sur les allocations attribuées aux ouvriers âgés de moins de 65 ans en jour de la promulgation.

INTERPELLATIONS ET PROJETS DIVERS

En dehors de l'interpellation sur l'expulsion de M. l'abbé Delsor, la Chambre aura, après avoir constitué son bureau, à régler l'ordre dans lequel seront discutées les autres interpellations et les projets dont elle est saisie.

Le président du Conseil a l'intention d'accepter, pour vendredi, les interpellations de M. Coutant et de M. Sembat sur les divers incidents de la Bourse du travail. Il fera connaître les résultats de l'enquête ouverte après les bagarres du mois d'octobre, et aura à fournir des explications sur la mise en liberté des meneurs récemment arrêtés. Le débat peut donc prendre une certaine ampleur.

Les séances du vendredi seront réservées aux autres interpellations, dont le nombre est assez grand. Il en est qui remontent à dix-huit mois!

L'ordre des travaux de la Chambre sera ainsi réglé, à partir du lundi 18 janvier: 1° discussion du projet de rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi; 2° discussion du projet de rachat des chemins de fer algériens; 3° discussion du projet sur l'enseignement congréganiste.

Cela nous mènera jusqu'aux premiers jours de février. Alors commencera le grand débat sur le service militaire de deux ans. On espère que le projet pourra être voté avant les vacances de Pâques.

Le rapport de M. Berteaux sera distribué dans un délaissé de jours.

L'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER

M. Gauthier (de Clagny) a l'intention de déposer une proposition de loi dont voici la disposition essentielle:

Dans les entreprises de chemins de fer exploitées par l'Etat ou concédées par lui, le quart des administrateurs sera élu par le personnel des employés et ouvriers titularisés depuis cinq ans au moins.

Ces administrateurs ne pourront être choisis que parmi les anciens agents jouissant d'une pension de retraite de la Compagnie.

« VOTARS » POUR BRISSON

Dans les couloirs intérieurs réservés aux députés, on a collé l'affiche manuscrite suivante:

Electeurs, attention!

La Congrégation prépare la manœuvre suprême.

Pas de défaillance.

Votards (sic) pour Brisson.

L'« ACTION LIBERALE »

Le groupe a décidé de soutenir pour la fonction de secrétaire M. de L'Estourbeillon, député du Morbihan; et déjà secrétaire pendant quinze mois dans l'ancienne législature.

LES CONGRÉGATIONS

L'hôpital de Bourges

Cher. — Le ministre de la Guerre vient de décider la laïcisation de l'hôpital militaire de Bourges. Les Sœurs de la Charité de Bourges, qui desservent cet établissement, devront avoir quitté l'hôpital en 1er avril.

Les Petites-Sœurs de l'Assomption

Nièvre. — Le tribunal correctionnel de Nevers a rendu son jugement dans l'affaire des Petites-Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres, de Nevers.

La supérieure et cinq religieuses sont condamnées, par défaut, chacune à 100 francs d'amende: les trois qui comparaissaient pour la première fois obtiennent le bénéfice de la loi Bérenger. M. Hugon, ancien magistrat, propriétaire de l'immeuble habité par les religieuses, a été condamné à 100 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

LA SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU

L'ancien président du Conseil, bien qu'encore un peu souffrant, va de mieux en mieux. Sa guérison sera complète dans quelques jours; on avait à tort fait courir le bruit qu'il allait subir une grave opération.

FERMETURE D'USINES

Privas, 12 janvier. — La crise de l'industrie de la soie augmente en intensité.

Rien que dans la région d'Aubenas, trente usines sont complètement arrêtées et dans les autres le travail a été ralenti.

Dans la région de Privas, les mouliniers qui marchent encore se sont formés en Syndicat, et après avoir pris l'engagement de réduire les journées de travail ont adhéré à un tarif minimum d'ouvraison en-dessous duquel ils n'accepteront aucune soie à ouvrer.

Malgré ces précautions, on s'attend à la fermeture de nouvelles usines.

LES INONDATIONS EN ALGÉRIE

De l'ensemble des dépêches reçues de différents points de l'Algérie ce matin, il résulte que le temps est meilleur dans les trois départements. La pluie a cessé; elle tombait depuis quarante jours dans le département d'Alger.

On signale de nombreux dégâts partiels, les terres sont inondées, des interruptions et des retards considérables se sont produits sur toutes les lignes ferrées. Les routes sont coupées en divers points.

On ne signale aucun accident de personne.

LES ÉTATS-UNIS EN CHINE

Pékin, 12 janvier. — Les Etats-Unis s'efforcent d'obtenir, le plus rapidement possible, l'échange des ratifications du traité conclu avec la Chine afin de bénéficier avant la déclaration des hostilités des droits et avantages que leur confère ce traité.

LES INSURGÉS MACÉDONIENS

On mande de Salonique, 12 janvier:

On signale que des engagements ont eu lieu entre des bandes d'insurgés et les troupes turques à Djumabala, près de la frontière bulgare.

Le bruit court que des insurgés ont fait sauter à la dynamite un dépôt de poudre à Cinanova.

Des renforts de troupes sont partis, on en attend d'autres d'Asie-Mineure.

LE SCANDALE DE L'AVENUE FRIEDLAND

La Chambre des appels correctionnels a confirmé aujourd'hui le jugement de la 9e Chambre, condamnant M. de Warren